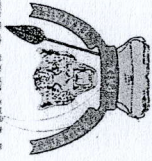


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 064/2023

A LA SOGEMIL Sarl

Après avoir reçu le contrat n° 101/MIN/BUDGET/2023, conclu avec Le Gouvernement, pour un montant total hors taxe de dollars américains deux millions cent quatre-vingt-cinq mille trois cent quarante-quatre, quatre-vingt-deux centimes (USD 2 185 344,82) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit dollars américains quinze mille deux cent nonante sept, quarante et un centimes (USD 15 297,41).

Fait à Kinshasa, le 05/05/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Raymond M.L YUMBA  
Directeur Général a.i.